# Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'édition : 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

# Lycobohr

(Liqueur de Bore)

Identification de substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de produit Lycobohr, Liqueur de bore.

**1.2 Utilisation de la substance/** Solution à décaper pour la soudure

de la préparation / brasure de l'or

**Complément** Produit réservé aux professionnels.

Les postes de travail doivent être équipés d'une aspiration adéquate.

1.3 Identification de la Savonnerie du Léman Christian Cottet

**société/entreprise** chemin de Prévenoge 2

1024 Ecublens

Tél: 0041 21 691 39 34

E-mail: ccsavonnier@gmail.com

1.4 Téléphone en cas d'urgence 145 (Tox Center) Switzerland

# 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation oculaire (Catégorie 2) H319, nocif en cas d'ingestion (Catégorie 4) H302 Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B), H360FD Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 Pictogramme





**ATTENTION DANGEREUX (SGH 07)** 

**DANGEREUX POUR LA SANTÉ (SGH 08)** 

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360FD Peut nuire à la fertilité.

Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou

suspectée : consulter un médecin.

#### 2.3 Autre(s) danger(s)

Aucun(s)

# 3 Composition, information sur les composants

3.1 Caractéristiques chimiques Produit formulé

Composants		Symboles	Phrase risque	CAS	No CE
Acide borique	< 5%	T	H360FD	10043-35-3	233-139-2
Tétraborate de sodium	< 10%	T	H319-H360FD	1303-96-4	215-540-4
Fluorure de sodium	< 2%	T,Xi	H301-H315-H319	7681-49-4	231-667-8

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# 4 Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Sortir les sujets de la zone dangereuse.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Surveillance médicale pendant au moins 48 h.

## Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin. Recourir si besoin à la respiration artificielle.

#### Après contact avec la peau

Rincer immédiatement à grande eau. Laver à l'eau avec un savon acide. Recourir à un avis médical si une irritation apparaît.

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

#### Après contact avec les yeux

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes au moins et consulter un médecin. Protéger l'œil intact.

## **Après ingestion**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Administrer du charbon actif.

En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Irritations des muqueuses

Irritation des voies respiratoires

Etat maladif

Troubles gastro-intestinaux

Affection du système circulatoire, du squelette, du système nerveux central et des reins

Dyspnée

## Risques à long terme :

Risque d'altération de la fertilité

Risque d'effet néfaste sur le fœtus

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible

# 5 Mesure de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

Eau, poudres, gaz carbonique.

Adapter les mesures de protection à la lutte contre l'incendie à l'environnement.

## 5.2 Dangers particuliers des produits de décomposition thermique ou des gaz dégagés

Peuvent être dégagés en cas d'incendie :

- Fluor et hydrure de fluor
- Bore

## 5.3 Equipement spécial de sécurité

Porter appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection total.

## 5.4 Autres indications

Aucunes.

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

# 6 Mesure à prendre en cas de rejet accidentel

## Mesures générales

Eviter la dispersion du produit dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Utiliser des absorbants et les éliminer selon le chapitre 13.

#### 6.1 Précautions individuelles

Porter un équipement de sécurité: gants, bottes, tenue de protection totale du corps résistante aux huiles, protection respiratoire.

#### 6.2 Mesures pour la protection de l'environnement

Absorber le produit répandu et éliminer l'absorbant souillé selon le chapitre 13.

Neutralisation des résidus avec de l'eau savonneuse et les diluer avant le rejet dans le circuit des eaux usées.

# 7 Manipulation et stockage

#### 7.1 Manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation :

Ouvrir et manipuler les emballages avec précaution.

# 7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Prévoir des sols résistant au lessivage.

## Indications concernant le stockage commun

Ne pas stocker avec des acides.

# Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

# 8 Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

## Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Utiliser le produit dans des locaux bien ventilés, sous une aspiration ou avec un système de condensation de vapeurs (voir aussi point 7).

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail (Suva 2014)

Acide borique Valeur moyenne : 10 mg/m3

cas 10043-35-3 Valeur limite: 10 mg/m3, 15 min

**Tétraborate de soude** Valeur moyenne : 5 mg/m3

cas 1303-96-4 Valeur limite: 5 mg/m3, 15 min

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

Fluorure de sodium Valeur moyenne 1 mg/m3

cas 7681-49-4 Valeur limite 4 mg/m3, 4 x 15 min

# Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir une douche et douche d'œil sur le lieu de travail.

Ne pas inhaler les vapeurs, les gaz et les aérosols.

#### Equipement de protection individuel :

Protection des mains : Gants résistant aux liquides alcalins.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Gants résistant aux produits chimiques (EN374).

## Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :

Gants en cuir.

Gants en tissu.

## Protection des yeux :

Protection complète du visage.

#### Protection respiratoire:

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire. Filtre à gaz A.

# Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins et aux solvants.

# 9 Propriétés physiques et chimiques

# Indications générales

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Aucune

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : <100°C

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

Point d'éclairnon déterminéInflammabilité (solide, gazeux)gaz ininflammableAuto-inflammation :non déterminé

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif

Limites d'explosivité : non déterminé
Pression de vapeur à 20°C : non déterminé
Densité à 20°C : 1170 g/cm3

Solubilité dans l'eau : entièrement miscible

Valeur du pH à 20°C : 7,2

# 10 Stabilité et réactivité

# Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter une décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Substances à éviter : Acides puissants, oxydants

Produit de décomposition dangereux : se référer au chapitre 5

# 11 Informations toxicologiques

## Toxicité aiguë:

## Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Acide borique Oral LD50 2660 mg/kg (rat)

Dermale LD50 >2000 mg/kg (rat)

Tétraborate de sodium Oral LD50 2660 mg/l. (rat)

Dermale LD50 >2000 mg/kg (rat)

Fluorure de sodium Oral LD50 31mg/kg (rat)

## Effet primaire d'irritation :

de la peau : irritation de la peau et les muqueuses.

des yeux : forte irritation.

Sensibilisation: aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë à chronique : Possibilité d'effet cancérogène, mutagène et tératogène.

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

#### Résultats sur l'homme :

Stérilité, malformation intra-utérine.

L'exposition prolongée et répétée peut être nocive pour la fertilité et les reins.

Indications toxicologiques complémentaires : Danger par résorption dermique.

# 12 Informations écologiques

## Effets écotoxiques :

Le produit n'est pas biodégradable.

## Mobilité et potentiel de bio accumulation :

Pas de données pour cette préparation.

#### Remarque:

La substance est dangereuse pour les organismes aquatiques.

#### Indications générales :

Ne pas laisser le produit, pénétrer le nappe phréatique, les eaux de surface ou les canalisations.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

## **Produit - Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être mélangé à d'autres solvants/produits en vue du recyclage.

# Emballages non nettoyés - Recommandation :

L'emballage ne peut être réutilisé ou recyclé. A éliminer comme déchet spécial.

# 14 Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

# 15 Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1272/2008

(Liqueur de Bore)

Date d'édition : mercredi 13 octobre 2021 Date de révision : jeudi 7 octobre 2021

Version 4

# 16 Autres données

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels.

Texte des phrases H

mentionnées sous l'article 3 H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.H319 : Provoque une sévère irritation

des yeux.

H360FD: Peut nuire à la fertilité.

Peut nuire au fœtus.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans

l'étiquette.

Étiquetage complémentaire Contient des substances préoccupantes :

Sels de bore

Fluor

**Prescriptions nationales** 

Législation de toxicité Suisse Classe de toxicité : 2 **Protection des jeunes travailleurs :** ne doit pas être utilisé par des mineurs

Protection des femmes enceintes : ne doit pas être utilisé en présence d'une femme enceinte.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente

fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce

document.